



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de MAZOUER (Charles), « [Extrait du privilege du Roy] », *Théâtre complet*, Tome III, MOLIÈRE, p. 263-263

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-08720-5.p.0263](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-08720-5.p.0263)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2020. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Par grace & Priuilege du Roy donné à Paris le 8. jour d'Octobre 1666. Signé par le Roy en son Conseil GVITONNEAV. Il est permis à IEAN BAPTISTE POCQUELIN DE MOLIERE, Comedien de la troupe de notre très cher & très Amé Frere Vnique le Duc d'Orléans, de faire imprimer, vendre et debiter une Comedie par luy composée, Intitulée *Le Médecin malgré lui*, pendant sept années : et défenses sont faites à tous autres de l'imprimer, ny vendre d'autre Edition que celle de l'Exposant, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de quinze cens liures d'amande, confiscation des Exemplaires, & de tous autres despens, dommages, & intérêts, comme il est porté plus amplement par lesdites Lettres.

Registré sur le Liure de la Communauté. Signé PIGET. Syndic.

Et ledit sieur de MOLIERE a cedé & transporté son droict de Priuilege à IEAN RIBOV, Marchand libraire à Paris, pour en jouïr suiuant l'accord entre eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 24. Décembre 1666.